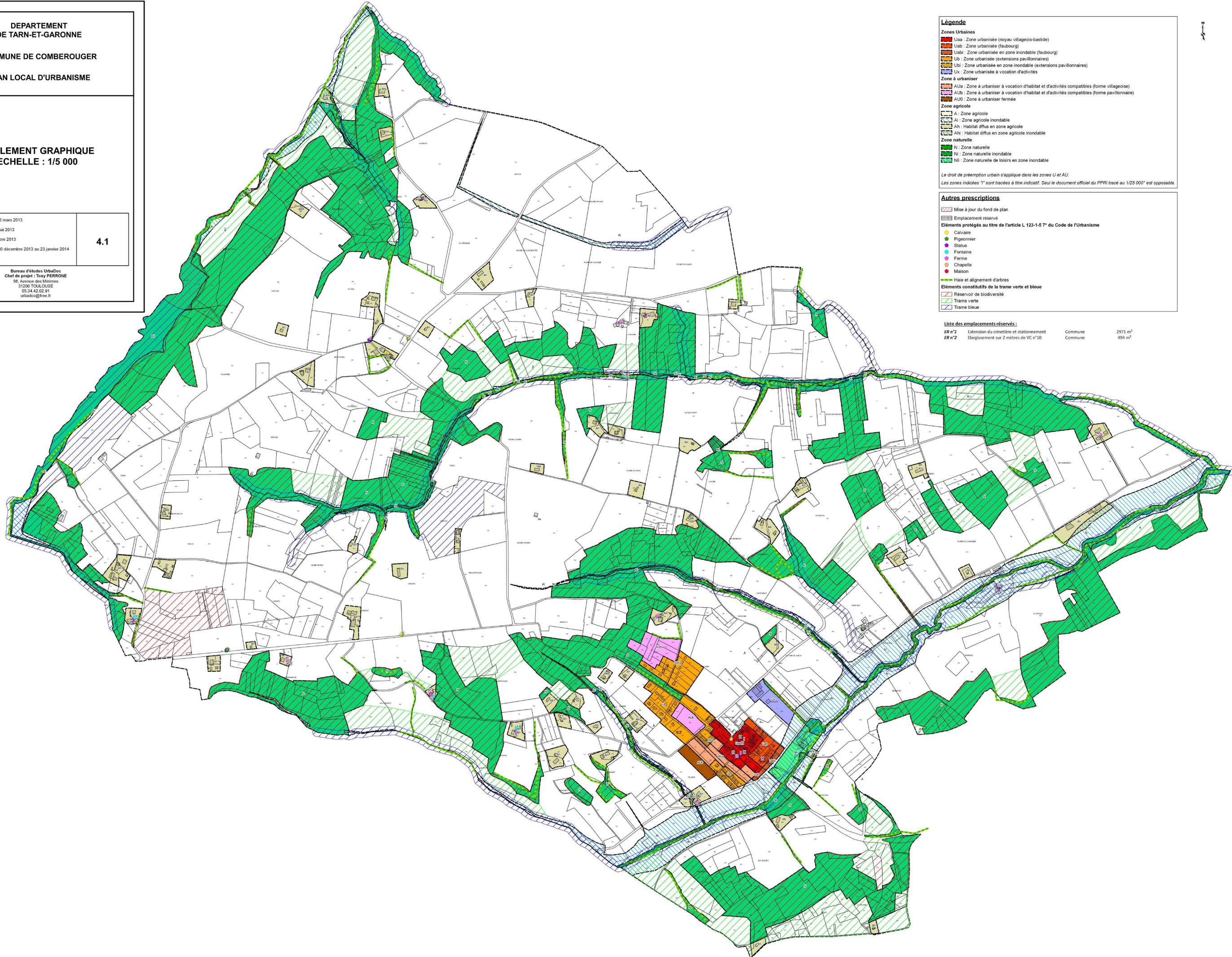


PRESCRIPTION DU PLU : 22 mars 2013  
DEBAT SUR LE PADD : 28 mai 2013  
ARRET DU PLU : 10 septembre 2013  
ENQUETE PUBLIQUE : Du 20 décembre 2013 au 23 janvier 2014  
APPROBATION DU PLU :

4.1

Bureau d'études UrbaDoc  
Chef de projet : Tony PERRONE  
55, Avenue des Mimoses  
31200 TOULOUSE  
05 34 42 02 91  
urbaDoc@free.fr



**Légende**

**Zones Urbaines**

- Uaa : Zone urbanisée (noyau villageois-bastide)
- Uab : Zone urbanisée (faubourg)
- Ubi : Zone urbanisée en zone inondable (faubourg)
- Ub : Zone urbanisée (extensions pavillonnaires)
- Ubi : Zone urbanisée en zone inondable (extensions pavillonnaires)
- Ux : Zone urbanisée à vocation d'activités

**Zone à urbaniser**

- AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles (forme villageoise)
- AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles (forme pavillonnaire)
- AU0 : Zone à urbaniser fermée

**Zone agricole**

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole inondable
- Ah : Habitat diffus en zone agricole
- Ahi : Habitat diffus en zone agricole inondable

**Zone naturelle**

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nii : Zone naturelle de loisirs en zone inondable

Le droit de préemption urbain s'applique dans les zones U et AU.

Les zones indicées "i" sont tracées à titre indicatif. Seul le document officiel du PPRI tracé au 1/25 000<sup>e</sup> est opposable.

**Autres prescriptions**

- Mise à jour du fond de plan
- Emplacement réservé

**Éléments protégés au titre de l'article L. 123-1-5<sup>°</sup> du Code de l'Urbanisme**

- Calvaire
- Pigeonnier
- Statue
- Fontaine
- Ferme
- Chapelle
- Maison

**Haie et alignement d'arbres**

- Éléments constitutifs de la trame verte et bleue
- Réserve de biodiversité
- Trame verte
- Trame bleue

**Liste des emplacements réservés :**

ER n°	Description	Commune	Surface
ER n°1	Extension du cimetière et stationnement	Commune	2971 m <sup>2</sup>
ER n°2	Élargissement sur 2 mètres de VC n°10	Commune	494 m <sup>2</sup>